



*Conseil Communautaire du 30 septembre 2021  
À Montgeron*

PROCÈS-VERBAL

*(La séance du Conseil Communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 18 h 13.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- La séance est ouverte.

*(M. le Président procède à l'appel nominal.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Je salue M. Benjamin DONEKOGLU qui prend la place de M. Benjamin CAUCHY qui a démissionné.

Le quorum est atteint.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Mme Christine COTTE est désignée secrétaire de séance.*

► **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 8 FEVRIER ET DU 11 MAI 2021**

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ? *(Non.)*

Je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur les procès-verbaux du 08 février et du 11 mai 2021, qui sont adoptés à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI (pouvoir de M. CARRERE).**

► **DECISIONS**

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Bonsoir à toutes et à tous. Bonne rentrée puisque c'est notre premier conseil communautaire depuis la rentrée. J'ai deux questions à poser.

La première concerne la décision 2021-091 du 21 mai 2021 : « programmation politique de la Ville 2021/versement de subventions aux associations ». J'aurais souhaité avoir un éclairage sur le choix des associations que l'Agglomération subventionne en fonction des échelons territoriaux. Y a-t-il des critères, des thématiques ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Je parle sous le contrôle des élus qui suivent plus spécifiquement ces dossiers. De mémoire, il y a un dialogue fructueux entre les différentes collectivités partenaires : l'État, la CAF, le Département, la communauté d'agglomération. Lorsque des projets dignes d'intérêt sont présentés et que des budgets leur sont alloués, les enveloppes financières sont réparties entre ces différentes collectivités. Je suis à peu près fidèle au processus.

Thomas va compléter.

**M. CHAZAL.-** Je ne sais pas quelles sont les associations concernées mais, comme l'a rappelé le Président, un appel à projets est envoyé à chaque commune. Cela concerne les enveloppes Politique de la Ville. C'est la communauté d'agglomération qui recense et centralise les communes : service jeunesse, assistance sociale, etc. Ensuite, cela est mis dans un tableau de bord. Quand il s'agit de subventions de l'agglomération, elles sont vues en commission interne et présentées en commission communautaire. Lorsque ce sont des subventions de l'État, elles sont vues avec la déléguée du préfet qui donne son avis sur les projets, en accord avec le préfet et en fonction des critères déjà fournis lors des appels à projets.

**Mme CIEPLINSKI.-** Merci.

Ma seconde question est relative à la décision 2021-146 du 21 juillet 2021 : « demande de subvention de l'étude d'accompagnement au choix du mode de gestion du service de l'eau potable auprès du Département de l'Essonne ». Il s'agit d'une demande de subvention au taux maximum de 40 % pour une opération de 100 k€. Une étude a été commandée pour éclairer la décision politique, ce qui est très bien. Toutefois, l'eau étant un bien commun extrêmement précieux, nous souhaiterions savoir quelle place sera accordée à la participation citoyenne dans le choix, soit *via* le Conseil de développement, soit en direct, une fois l'étude réalisée.

**M. le PRÉSIDENT.-** Comme vous le savez, les contrats qui lient l'Agglomération à Suez pour huit communes et à Veolia pour Draveil arrivent à échéance en 2023. Ces contrats de longue durée sont importants. Ils concernent un bien particulier impliquant des enjeux environnementaux, de prix, d'accessibilité de la ressource pour tous et des enjeux patrimoniaux, notamment de renouvellement des canalisations.

Un autre sujet, dont vous avez dû entendre parler puisque la presse s'en est fait l'écho, est la spécificité de notre territoire. Seuls certains territoires du Département des Yvelines se trouvent dans une situation identique. Dans notre territoire, contrairement à tous les autres territoires français, les usines de production sont la propriété de Suez et non des collectivités publiques. Les usines de production situées à Morsang-sur-Seine, Viry-Châtillon et Vigneux-sur-Seine desservent un bassin de population assez vaste qui s'étend sur le sud francilien, les EPT 11 et 12, le plateau de Saclay, Cœur d'Essonne et Grand Paris Sud.

Ces territoires ont engagé une réflexion sur la question de la reprise en pleine propriété de ces usines. C'est dans ce cadre que des études sont conduites pour identifier les enjeux de cette reprise, d'un point de vue juridique et financier, et pour mesurer l'impact qu'ils peuvent avoir sur la facture d'eau avant d'engager un débat avec d'autres collectivités. Vous comprendrez que ce débat doit d'abord être porté par les maires. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une réunion des maires avant l'été pour bien saisir les tenants et les aboutissants de ces dossiers. Des échanges avec les collectivités concernées devront être organisés. En fonction de ces derniers, un débat s'instaurera au sein du Conseil communautaire. Romain COLAS et Christine COTTE, qui sont chargés de ce dossier, ont l'intention de vous en parler lors de la prochaine commission aménagement. Elle débattera de ces sujets sur lesquels nous n'aurons vraisemblablement à nous prononcer que dans plusieurs mois. Cependant, il semble important que les membres du Conseil communautaire puissent se saisir des enjeux de ce dossier épineux. Si son président en est d'accord, cette commission pourrait être ouverte à l'ensemble des membres du Conseil communautaire.

Ensuite, il faudra évidemment ouvrir un débat avec les habitants. Toutefois, sur un sujet aussi complexe que celui-ci – avec des enjeux financiers monstrueux pour notre territoire et dans un contexte d'évolutions capitalistiques puisque Suez change d'actionnaires –, il nous semble normal d'être très prudents quant à l'état d'avancement de nos réflexions et à leur partage. Il me paraît légitime que les conseillers communautaires soient associés à la réflexion. C'est pourquoi la consultation des habitants se fera dans un second temps, une fois que nous aurons opéré des choix.

J'espère avoir été suffisamment clair.

**Mme CIEPLINSKI.**- Très clair. Merci.

**M. SELLAMI.**- Bonsoir à tous et bonsoir au public. C'est agréable d'être de nouveau avec du public.

Ma question porte sur la décision 2021-092, à savoir la signature du marché concernant l'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative dans les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine : à quel moment aurons-nous les résultats de cette étude qui vient d'être commandée ?

Par ailleurs, les résultats seront-ils utilisables par les autres communes de l'Agglomération ou sont-ils spécifiques à ces trois communes ?

**M. le PRÉSIDENT.**- L'administration m'indique que les échanges n'auront pas lieu avant le printemps prochain. J'imagine que la réponse est juste.

Il s'agit là aussi d'un dossier complexe, mais je crois qu'il répond aux souhaits exprimés de façon unanime au sein de cette assemblée et aux engagements que j'avais pris lors de l'installation du nouveau Conseil en juillet 2020. Cette mandature doit nous permettre d'avancer sur des sujets structurants. Ce ne sont plus les sujets d'équipement que nous avons eu à traiter depuis la création des deux agglomérations mais des sujets qui nous permettent de nous engager dans les transitions énergétique et numérique. Nous devrions commencer à aborder ces sujets que vous appelez de vos vœux dès le prochain Conseil communautaire, mais ils doivent cheminer en fonction de processus administratif et politique. À partir de la prochaine séance, les dossiers auront sans doute une tonalité un peu différente puisque nous aborderons de nouveaux sujets : le PCAET, le schéma « circulation douce », la géothermie, les déchets et l'eau. Ces dossiers mûrissent et donneront certainement lieu à des débats au sein de cette assemblée dans les prochains mois.

#### ► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

**M. le PRÉSIDENT.** J'ai reçu quatre questions orales sur le PCAET. J'y répondrai en fin de Conseil.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2022, nous avons engagé une démarche pour corriger ce que nous considérons comme une anomalie fiscale sur notre territoire et celui de 40 autres agglomérations.

L'agglomération Val d'Yerres Val de Seine a la particularité d'être la plus pauvre d'Ile-de-France et la quatrième plus pauvre de France. Malheureusement, cette pauvreté fiscale est renforcée par

les mécanismes du FNGIR qui ont été créés suite à la disparition de la taxe professionnelle sur le territoire de l'agglomération. Nous reversons 19 M€ au FNGIR, alors que nos recettes fiscales issues du tissu économique s'élèvent à 15 M€. Nous sommes un territoire pauvre et nous reversons au pot commun davantage que nous ne percevons.

Comme je le disais, cette situation n'est pas propre au Val d'Yerres Val de Seine, même si nous sommes les premiers concernés. Une quarantaine d'agglomérations sont dans la même situation. C'est pourquoi, avec Romain COLAS, nous avons engagé ces dernières semaines des discussions qui cheminent. J'ai faible espoir qu'elles aboutissent dans cette loi de finances, mais nous devons porter le dossier pour que la position que nous défendons – à savoir qu'un territoire pauvre ne peut reverser plus qu'il ne perçoit – soit entendue. Des échanges s'établissent à l'échelle du gouvernement avec plusieurs parlementaires. Un membre de la commission des finances de l'assemblée nationale défendra cet amendement, puisque le sujet passe en commission des finances avant de passer dans les autres instances. C'est un sujet qui nous occupera évidemment dans les prochaines semaines.

Parmi les autres informations, j'ai évoqué l'arrivée de notre nouveau conseiller communautaire.

Ensuite, comme le reste du pays heureusement, tous les équipements et services de l'agglomération ont fait une rentrée quasi normale. Cependant, le pass sanitaire reste obligatoire au moins jusqu'au 15 novembre, ce qui affecte la fréquentation de certains équipements. Je pense aux cinémas et aux piscines, où l'on observe une fréquentation nettement en baisse par rapport aux autres années, indépendamment de la météo maussade de cet été. En tout cas, tous les équipements ont repris leur fonctionnement d'avant mars 2020.

Nous avons deux rendez-vous très prochainement. Ce dimanche, la manifestation Octobre rose à partir du Chêne d'Antin. Je vous invite à participer à cette opération qui avait rassemblé beaucoup de monde lors de sa première édition. Le dimanche 10 octobre, notre Journée verte et bleue, dont c'est la troisième édition. Je vous invite aussi à participer à ce moment de rencontre avec les associations de découverte de la forêt. Certains d'entre vous connaissent déjà cette manifestation et je ne peux que vous encourager à y prendre part.

En outre, je vous communique deux nouvelles relatives à des dossiers complexes que nous évoquons régulièrement en Conseil. Nous avons abouti sur les projets de renouvellement urbain avec la récente signature du PRIN des Hautes-Mardelles à Brunoy et les engagements sur le PRIN des Cinéastes-La Plaine à Épinay-sous-Sénart. Le directeur général de l'ANRU est venu dans notre territoire début septembre. Aujourd'hui, les quatre dossiers de renouvellement urbain du territoire sont engagés, même s'il faudra redéfinir les calendriers. Je ne dirai pas que le plus dur est fait, mais le bouclage financier et technique de ces opérations est calé. C'est une bonne nouvelle pour les habitants de ces quartiers.

Nous sommes également sur le point d'aboutir sur la départementalisation de la Nationale 6. Elle pourra sans doute être reprise par le Département au 1<sup>er</sup> avril. C'est intéressant pour l'agglomération, puisque nous avons engagé des études sur la requalification de la RN6 dans sa traversée de Brunoy. Nous serons amenés à évoquer de nouveau ce dossier dans les prochains mois, mais il avance très correctement.

Je vous signale qu'une réunion publique sur le PCAET est prévue ici même le 18 octobre, à 19h30. Je demande qu'une invitation nominative soit envoyée aux conseillers communautaires.

Enfin, vous avez tous vu que la médiathèque Jean de La Fontaine a été inaugurée samedi dernier.

**Mme GARNIER.**- Je précise que ce n'est pas la commune de Quincy-sous-Sénart qui l'a financée, comme on a pu le lire dans *Le Républicain*, mais la Communauté d'agglomération.

**M. le PRÉSIDENT.**- Il ne faut jamais croire les journaux.

**M. DUPONT-AIGNAN.**- J'ai deux remarques à formuler.

D'abord, étant le seul parlementaire de cette assemblée, je regrette de ne pas avoir été informé des négociations dont vous avez parlé. Je pense que plus on est nombreux à agir pour l'agglomération, mieux c'est. Dans la mesure où je m'entretiens souvent avec les différents ministres, je trouve dommage de ne pas pouvoir contribuer à la récupération de ces 4 M€. Si vous aviez la gentillesse de m'y associer, je ne sais pas si j'y parviendrai mais je pourrai modestement essayer.

Ma seconde remarque concerne les bibliothèques. J'ai reçu plusieurs courriels de citoyens qui s'interrogent sur la demande d'un pass sanitaire pour le simple retrait de livres, alors qu'ils ne restent pas dans la bibliothèque. Je n'arrive pas à démêler le vrai du faux. Est-il exact qu'un pass sanitaire leur est demandé pour retirer un livre ? Si c'est le cas, à l'instar d'autres collectivités, nous pourrions instaurer un système pour leur remettre des livres sans qu'ils aient à présenter un pass sanitaire. En tout cas, il ne faudrait pas leur interdire l'accès à la bibliothèque pour un simple retrait. Un peu de bon sens serait utile mais, encore une fois, je n'arrive pas à obtenir l'information.

**M. le PRÉSIDENT.**- Un usager nous a interpellés à ce sujet. Nous lui avons confirmé que les usagers sont obligés de présenter un pass sanitaire à l'entrée de tout équipement public, y compris la médiathèque. Cela ne relève pas de l'agglomération mais des textes nationaux. Nous avons pu éviter ce dispositif lorsque les médiathèques étaient fermées, puisque nos agents étaient situés à la porte. À partir du moment où les équipements sont ouverts, ce n'est plus le cas. Pour le bon fonctionnement de ces équipements, les agents ne peuvent pas faire des aller-retour entre les lieux où sont stockés les livres, la zone d'accueil et l'extérieur. D'où l'obligation des passes sanitaires, qui ne s'impose pas uniquement chez nous mais dans tous les équipements concernés et ouverts au public.

S'agissant du FNGIR, vous connaissez mieux que moi la procédure parlementaire. La réunion entre les agglomérations visait à trouver un parlementaire siégeant à la commission des Finances pour que cet amendement soit déposé, avant examen, à la commission des finances. Je crois que cet examen aura lieu la semaine prochaine. Nous avons trouvé un parlementaire qui siège à la commission des Finances et représente un territoire d'élection concerné, à savoir les Pyrénées-Orientales : Romain GRAU. Sauf erreur de ma part, tous les parlementaires qui le souhaitent ont la faculté de cosigner cet amendement qui a été rédigé lundi. L'information est toute fraîche.

**M. DUPONT-AIGNAN.**- Un parlementaire qui n'est pas membre d'une commission peut quand même y assister. Je comprends très bien que l'on choisisse un parlementaire faisant partie de la

commission, je n'ai aucune jalousie, mais cela n'empêche pas de me transmettre l'amendement. Cela permettrait de gagner du temps puisque je pourrais le relayer.

**M. le PRÉSIDENT.**- Bien sûr, mais nous sommes jeudi soir et l'échange avec les autres collectivités s'est déroulé lundi. L'amendement a déjà été déposé. Quoi qu'il en soit, plus les parlementaires sont nombreux, mieux c'est. J'ai cru comprendre que deux amendements similaires avaient été déposés sur le même sujet. Le choix s'effectuera entre Romain GRAU et Julien AUBERT, si je ne m'abuse. Le fait que deux amendements analogues soient soumis à la commission des finances est une bonne chose pour la cause de nos territoires. Encore faut-il que nous aboutissions, ce dont je ne suis pas persuadé vu les premiers échanges que j'ai eus avec certains membres du gouvernement. Ils ont conscience du problème mais n'ont pas forcément envie de le traiter cette année.

Je vous propose d'entamer l'ordre du jour. Le premier point est l'installation de notre collègue de Vigneux-sur-Seine, M. Benjamin DONEKOGLU, au sein de notre assemblée.

**I. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ET REMPLACEMENT DE M. CAUCHY AU SEIN DE LA COMMISSION RESSOURCES**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Cette installation se fait sans élection de la commission Finances, Personnel, Moyens généraux et Mutualisation des services. Est-ce exact ?

Avez-vous été informé du fait que vous remplacez M. CAUCHY ?

**M. DONEKOGLU.**- On ne m'a pas prévenu.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'accord, mais cela vous pose-t-il un problème ? Concrètement, il s'agit de remplacer M. CAUCHY.

**M. DONEKOGLU.**- J'accepterai volontiers si les horaires me conviennent. Vers quelle heure les réunions ont-elles lieu généralement ?

**M. le PRÉSIDENT.**- En fin d'après-midi.

On me confirme qu'il y a un vote du Conseil, ce qui me semble plus normal.

Un poste est vacant dans la commission. Si vous êtes candidat, vous avez la possibilité d'y siéger.

**M. DONEKOGLU.**- Très bien.

**M. le PRÉSIDENT.**- Il peut être acté que M. DONEKOGLU a été installé.

Sommes-nous obligés de procéder à un vote à bulletin secret ? (*Non.*)

Nous votons donc à main levée pour l'élection de notre collègue au sein de la commission.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons aux délibérations 2 et 3, que je vous propose de présenter conjointement.

II. REMPLACEMENT DU 2<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT A LA SUITE DE SA DEMISSION

III. REMPLACEMENT DU 13<sup>E</sup> VICE-PRESIDENT A LA SUITE DE SA DEMISSION

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Il s'agit des élections au poste de deuxième vice-président, suite à la démission de M. Georges TRON, et au poste de treizième vice-président, suite à la démission de M. Richard PRIVAT.

J'ai reçu les candidatures de M. Richard PRIVAT pour le poste de deuxième vice-président et de Mme Faten HIDRI pour le poste de treizième vice-président.

**M. SELLAMI.**- Un appel à candidatures a-t-il été diffusé ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Oui, avec l'ordre du jour.

**M. SELLAMI.**- Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au vote qui se déroule obligatoirement à bulletin secret.

Afin d'accélérer la procédure, il y a une urne pour le poste de deuxième vice-président et une urne pour le poste de treizième vice-président. Les personnes de l'Administration vont se placer au niveau de ces urnes.

Pour le poste de deuxième vice-président, je vous invite à mettre soit le nom de M. PRIVAT, soit le nom de votre choix, soit un bulletin blanc. *Idem* pour le poste de treizième vice-président.

C'est l'enveloppe violette pour le deuxième poste et la bleue pour le treizième.

**Il est procédé au vote à bulletin secret pour l'élection du deuxième Vice-président et du treizième Vice-président.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je demande des volontaires pour être scrutateurs. Ils sont désignés traditionnellement parmi les collègues les plus âgés et les plus jeunes, en dehors des candidats.

Sont scrutateurs : Annie FONTGARNAND, Valérie RAGOT, Romain COLAS et Thomas CHAZAL.

**M. le PRÉSIDENT.**- Les résultats pour l'élection du deuxième vice-président sont les suivants : sur les 55 votants, nous avons 2 bulletins nuls et 8 bulletins blancs. Richard PRIVAT a donc obtenu 45 voix. Il est élu deuxième vice-président de l'agglomération. Je lui confierai les missions liées à l'administration générale de notre collectivité.

S'agissant de l'élection du treizième vice-président, nous avons 13 bulletins blancs (N. de l'administration 4 nuls et 9 blancs) et 42 voix pour Faten HIDRI. Elle est donc élue treizième vice-président. Je lui confierai la délégation liée à l'aménagement du territoire.

Je demande à l'Administration de préparer les arrêtés qui leur permettront de se mettre au travail la semaine prochaine.

Je les félicite et vous invite à les applaudir.

*(Applaudissements.)*

#### IV. REMPLACEMENT DE MONSIEUR RICHARD PRIVAT AUX COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTERIEURS

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Suite à la démission de Richard PRIVAT, je vous propose de procéder à son remplacement par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT à la commission « Politique de la Ville et Renouvellement urbain, Prévention spécialisée, Santé et Prévention de la délinquance ».

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? *(Approbation des élus.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée pour l'élection de Mme JOURDANNEAU-FORT, qui est approuvée à l'unanimité avec 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI (pouvoir de M. CARRÈRE).**

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour la commission « Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilité et Travaux », j'ai logiquement reçu la candidature de Faten HIDRI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée pour l'élection de Mme HIDRI, qui est approuvée à l'unanimité avec 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI (pouvoir de M. CARRÈRE).**

**M. le PRÉSIDENT.**- Richard PRIVAT avait également démissionné du SyAGE, où il était à la fois titulaire et suppléant.

Pour le poste de titulaire, j'ai reçu la candidature de M. Thierry BATTESTI et pour le poste de suppléant celle de M. Laurent ROUSSET.

M. Thierry BATTESTI était suppléant. Il faut donc désigner à nouveau les deux.

J'imagine que nous avons reçu la démission de M. BATTESTI du poste de suppléant ?

La proposition est que M. BATTESTI devienne titulaire, alors qu'il était suppléant, et que M. ROUSSET devienne suppléant, alors qu'il ne siégeait pas au SyAGE.

**M. GUIGNARD.**- Je n'ai pas compris : dans quelle commission ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Au SyAGE.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée pour l'élection de M. BATTESTI et M. ROUSSET, qui est approuvée à l'unanimité avec 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI (pouvoir de M. CARRÈRE).**

**M. le PRÉSIDENT.**- Nos collègues siègeront donc dans les différentes commissions et au sein du SyAGE.

V. CONVENTION-CADRE « NATURE EN VILLE » POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU LAC MONTALBOT ET DE SES ABORDS – VIGNEUX-SUR-SEINE

---

**M. COLAS.**- Il s'agit d'un dossier que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises. Il vous est proposé d'autoriser notre président à signer la convention « Nature en ville » qui acte, pour la période 2022-2026, les engagements de l'ensemble des acteurs concernés par la réhabilitation de ce site stratégique pour notre agglomération, à savoir :

- notre communauté ;
- le Département de l'Essonne ;
- le Conservatoire départemental des Espaces naturels sensibles ;
- le CAUE 91 ;
- le SIAAP ;
- le SyAGE ;
- la commune de Vigneux-sur-Seine.

Le document, accompagné de ses annexes, est assez complet. Il retrace les engagements de chacun dans ce dossier, notamment les engagements financiers sur les premières années. Le montant des travaux réalisés par notre agglomération, avec le soutien financier du Département, devrait s'élever à 2,3 M€ hors taxe pour les cinq années d'existence de ladite convention.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération importante ?

**M. SELLAMI.**- Comme M. COLAS vient de le dire, le dossier est très complet et très précis. Le travail d'études préalables a visiblement été de qualité. On peut toutefois regretter qu'aucune association environnementaliste, locale ou départementale, n'y ait été associée. Les associations de pêche étaient très représentées, puisqu'il y en avait trois. En revanche, ni France Nature

Environnement ni la LPO n'ont été associées aux travaux préalables, même s'il est mentionné dans le dossier qu'elles le seraient par la suite. Ce n'est pas le cas pour l'instant.

Au-delà de la méthode et de la qualité du dossier, le projet proposé est très séduisant. Comment ne pas partager son premier objectif qui est la reconquête de la biodiversité ? Je cite :  
« *Vers plus de biodiversité* » ; « *le lac Montalbot accélérateur de biodiversité* ».

La reconnexion du site à la Ville est un autre objectif intéressant.

Cependant, le document souffre d'un oubli majeur : le projet du franchissement de Seine, dont le tracé prévu longerait la voie ferrée de l'autre côté du talus entraînant pollution sonore et émission de polluants. Rien n'est indiqué à ce sujet, alors qu'il est écrit à la page 27 du dossier :  
« *Le lac est une étape journalière ou saisonnière pour de nombreux oiseaux qui réalisent des haltes dans leur trajet entre Seine et forêt de Sénart* ».

On s'apprête à créer un axe autoroutier qui va entraîner un afflux de voitures et de camions complètement antinomique avec les objectifs affichés.

Sur le fond du dossier, au-delà de la convention, nous proposons que l'agglomération s'engage à préserver et à développer la destination agricole des terres de la plaine de la Saussaie et des fermes de Noisy, qu'il est prévu de bétonner en partie dans ce projet routier. Lequel pourrait avantageusement se combiner avec celui de la fosse Montalbot.

Par ailleurs, même si c'est un détail, nous souhaiterions savoir ce que deviendront les deux terrains de pétanque car ils n'apparaissent plus sur le plan.

En raison de l'oubli majeur que j'ai souligné, nous ne pourrions nous associer au vote de ce projet tant que l'Agglomération n'aura pas clarifié sa position. Nous nous abstenons, à moins qu'une réponse précise sur le franchissement de Seine et son tracé nous soit apportée.

**M. COLAS.**- Lors de la commission qui a précédé notre rencontre de ce soir, vous aviez déjà demandé que certains acteurs associatifs participent à ce projet. Nous avons l'intention de vous répondre favorablement. Nous verrons avec les autres membres du comité de pilotage comment organiser leur participation à la mise en œuvre des orientations définies dans la convention. Les premiers membres du Copil concernés étant, évidemment, la ville de Vigneux-sur-Seine et son maire. Je ne pense pas qu'il y ait de problème particulier sur le sujet.

S'agissant du franchissement routier de la Seine, ce projet n'est pas de même nature. Pour l'instant, il est en phase d'étude. Si un tel franchissement est envisagé dans le futur, il faudra s'interroger sur son intégration dans l'environnement, mais cela fera l'objet de procédures légales particulières. Il devra prendre en compte ce que sera devenu le lac Montalbot et son environnement. À ma connaissance, tel que l'a défini le Département de l'Essonne, ce franchissement n'est pas une infrastructure autoroutière mais routière.

J'attire votre attention sur un fait que nous pouvons tous appréhender et espérer. On raisonne actuellement en termes d'infrastructures routières pour les véhicules qui les utilisent, mais il ne vous a pas échappé que le parc automobile est appelé à évoluer dans les prochaines années. Je ne

suis pas pour le « tout-voiture ». Il faut privilégier les transports collectifs quand c'est possible. Toutefois, grâce au développement des véhicules hybrides, électriques et à hydrogène, ce qui se déplacera sur nos routes demain n'aura rien à voir avec ce qui s'y déplace aujourd'hui. Cette dimension doit être prise en compte quand on raisonne à long terme.

Quoi qu'il en soit, si un franchissement de Seine est construit, il devra prendre en compte son environnement. Des procédures légales devront être respectées pour préserver ce que nous aurons réalisé au lac Montalbot.

**M. SELLAMI.**- Dans la mesure où vous nous répondez que l'agglomération entend investir non seulement pour préserver la biodiversité, mais aussi pour réaliser des infrastructures de transports individuels, fussent-elles dédiées aux véhicules électriques qui produisent quand même bruit et particules de caoutchouc, nous ne pouvons pas nous associer à ce vote et nous nous abstiendrons.

**M. COLAS.**- Je crois avoir été clair : j'ai parlé d'une étude conduite aujourd'hui par le Conseil départemental de l'Essonne. L'agglomération est évidemment intéressée par ce projet qui représente un enjeu pour son territoire, celui de son potentiel désenclavement, mais elle n'est pas partie prenante. Ce n'est donc pas le bon endroit pour s'exprimer sur ce sujet. La parole est libre, mais il ne s'agit pas de prendre une décision ni d'exprimer une volonté sur cet éventuel franchissement de Seine, dans lequel l'agglomération n'est pas partie prenante.

**M. le PRÉSIDENT.**- Et vous avez de la chance si vous connaissez le tracé. Personnellement, je ne le connais pas.

**M. SELLAMI.**- Plusieurs tracés sont indiqués dans les documents. Ils sont qualifiés de « potentiels », mais ils sont indiqués.

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien.

Je vous propose de passer au vote sur ce beau projet du lac Montalbot.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions de Mme CIEPLINSKI, M. DONEKOGLU, M. GUIGNARD, M. SELLAMI avec pouvoir de M. CARRÈRE.**

VI. INSCRIPTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE COMME MAITRE D'OUVRAGE DANS LE PROJET DE DOSSIER DU PAPI SEINE ET MARNE FRANCILIENNES 2022-2027

---

**M. COLAS.**- Il n'a échappé à personne que notre territoire est vulnérable au risque inondation à cause des deux cours d'eau qui le bordent : l'Yerres et la Seine. Afin de prévenir les inondations et de réduire la vulnérabilité au risque inondation, un dispositif légal contractuel existe. Il s'agit du PAPI : programme d'actions de prévention des inondations. Étant donné que notre territoire comporte deux bassins versants, nous sommes concernés par deux programmes d'actions de prévention des inondations. L'un porte sur l'Yerres et ses affluents ; l'autre sur le bassin appelé « Seine et Marne franciliennes ».

Le PAPI de la Seine et Marne franciliennes est élaboré et coordonné par l'Établissement public de bassin Seine Grands Lacs. Nous avons été choisis, parmi plusieurs dizaines de maîtres d'ouvrage, pour participer à ce prochain PAPI qui doit couvrir la période 2022-2027.

Par cette délibération, il vous est proposé de nous autoriser à :

- mettre en œuvre le futur programme d'actions de prévention des inondations, la Communauté d'Agglomération intervenant au titre de la sensibilisation des collectivités de son territoire et de ses habitants au risque inondation ;
- mettre en œuvre un Plan intercommunal de sauvegarde ;
- réaliser un diagnostic de vulnérabilité sur certains sites ;
- réaliser, le cas échéant, des travaux pour réduire ladite vulnérabilité.

Pour le territoire des communes concernées, le principal opérateur de ce programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et Marne franciliennes est le SyAGE, qui exerce la compétence GEMAPI au nom de notre Agglomération.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. SELLAMI.**- Nous nous félicitons de l'inscription de la Communauté d'Agglomération dans ce programme de prévention. Nous ne pouvons que l'encourager à inciter les collectivités territoriales, en particulier les communes, à fournir davantage d'efforts, à être encore plus innovantes et allantes dans leur démarche de désimperméabilisation et d'infiltration, qu'il s'agisse de leurs propres travaux ou de ceux réalisés par les particuliers. Nous nous associons à ce vote avec plaisir.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

**Mme GARNIER.-** Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération a souhaité soutenir l'installation de nouveaux professionnels de santé dans le territoire à travers l'octroi d'un régime d'aide à l'investissement.

Le centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges porte un projet de santé à Montgeron pour répondre à la demande de soins croissante au sein de l'hôpital et à la difficulté rencontrée par les patients pour accéder à des médecins généralistes et spécialistes. Ce centre de santé répondra à une double volonté : attirer des omnipraticiens et des praticiens spécialisés ; améliorer la qualité de l'accueil au sein des services des urgences.

Dans la partie fonctionnement du tableau présenté dans le document, vous avez pu voir une prévision sur cinq ans pour une montée en charge du centre de santé et un recrutement des praticiens. Au début, ce seront 2,7 praticiens ETP. L'objectif étant d'arriver au nombre de sept.

S'agissant du financement, le coût total s'élève à 987 768 euros, dont 707 468 euros pour le centre hospitalier, 115 k€ pour l'ARS et 80 k€ pour la Région Ile-de-France. Il est demandé à la Communauté d'Agglomération une aide de 85 k€. Conformément à la délibération que nous avons adoptée le 27 juin 2019, cette aide sera répartie comme suit : 50 k€ pour des travaux d'investissement et 35 k€ pour des achats d'équipement médical.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Mme FALCONNIER.-** Je voudrais féliciter la commune de Montgeron pour cette future installation. Nous savons tous qu'un projet comme celui-ci repose sur les besoins des communes en professionnels de santé pour éviter la désertification médicale.

Est-il prévu dans le projet que la ville d'Yerres bénéficie d'un même montage ?

Concernant l'aide de 85 k€, s'agit-il d'un forfait ou le montant dépend-il du projet ?

**M. GUIGNARD.-** L'installation de ce centre de santé est une bonne nouvelle, mais on se demande bien pourquoi il se situera à Montgeron. Il est nécessaire d'examiner l'installation des médecins généralistes sur l'ensemble de notre territoire. Le généraliste est un médecin référent qui organise l'ensemble des soins du patient. Il est indispensable de pouvoir le consulter chaque fois que l'on en a besoin.

Depuis plusieurs années, nous savons que la densité des médecins dans les communes de Vigneux-sur-Seine et de Draveil est particulièrement faible. Le contrat local de santé 2018-2021 des communes de Draveil, de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine le précisait déjà clairement.

J'ai procédé moi-même à un relevé du nombre de médecins généralistes dans les différentes communes de notre agglomération. En moyenne, il y a un médecin pour 1200 habitants sur l'ensemble de notre territoire, mais il existe une grande disparité entre les communes. La mieux lotie est la ville de Quincy-sous-Sénart avec un médecin généraliste pour 392 habitants. Sept communes se situent entre 1000 et 1800 habitants par généraliste. La moins bien pourvue est la

ville de Draveil avec un généraliste pour 3193 habitants, voire 3600 si l'on prend en compte le départ fin octobre d'un des médecins qui réduit leur nombre à huit. À titre de comparaison, Montgeron est dotée de 21 médecins, Yerres de 27, Brunoy de 18 et Vigneux-sur-Seine de 22.

Cette bien mauvaise spécificité draveilloise inquiète les habitants au plus haut point car obtenir un rendez-vous devient très compliqué. La santé de milliers de personnes étant en jeu, nous devons répondre aux attentes de la population dès maintenant.

Malgré les annonces répétées de la majorité municipale, qui nous promet depuis longtemps une maison de santé en centre-ville avec trois médecins généralistes, nous pouvons d'ores et déjà dire que cette installation ne sera pas suffisante. En effet, il me semble qu'il faudrait une quinzaine de praticiens généralistes supplémentaires pour apporter aux Draveillois une médecine de proximité équivalente à celle des autres communes de notre Agglomération.

Depuis le début de la mandature, je ne cesse d'alerter le Conseil municipal et le Conseil communautaire sur ce sujet. J'attends vos explications pour justifier l'installation de ce centre de santé dans la commune de Montgeron et préciser ce que vous avez prévu pour trouver la quinzaine de médecins généralistes manquants dans la commune de Draveil. Je vous remercie.

**M. DAMIATI.**- On ne peut que se réjouir de l'installation d'une maison de santé sur notre territoire, compte tenu de la désertification médicale que nous connaissons tous dans nos villes. Notre collègue vient de fournir des informations chiffrées sur la ville de Draveil. Malheureusement, nous faisons tous le même constat.

Je vais reprendre la question de Mme FALCONNIER en l'élargissant : les prochaines maisons de santé de notre territoire auront-elles droit au même traitement ? Recevront-elles des subventions égales, en lien avec l'investissement ou avec le projet global ?

Lorsque nous parlons de santé, mes chers collègues, nous parlons évidemment de solidarité. Laquelle, sur notre territoire, doit s'appliquer à tous les niveaux. Je tenais à le souligner ce soir.

Comme vous l'avez rappelé, M. le Président, le PRIN des Hautes-Mardelles et celui des Cinéastes a été signé en présence du président de l'ANRU. C'est une très bonne chose pour notre territoire. Si nous sommes parvenus à réaliser ce bouclage technique et financier, c'est aussi grâce à la participation de plusieurs villes. Celle de Crosne, en particulier, a pris une part importante dans la signature de l'ANRU 2, schéma important pour notre territoire. La question que je voulais vous poser sur cette solidarité et cette prise de responsabilité de notre ville dans l'intérêt du territoire est la suivante : aurons-nous la même chose sur d'autres sujets ?

Je prends l'exemple de l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges, pour lequel nous allons voter le versement d'une subvention. L'hôpital est-il ou non un partenaire pour notre territoire ? À la ville de Crosne, qui est frontalière de cet établissement, nous avons différents projets, notamment la livraison de 115 logements sociaux et d'autres projets sur lesquels nous avons le plus grand mal à avancer avec l'hôpital aujourd'hui. La question est relativement simple : comment pouvons-nous, d'un côté, verser une subvention et nouer un partenariat nécessaire à notre territoire avec l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges et, d'un autre côté, nous retrouver face à une porte close sur un schéma structurant pour la ville de Crosne, le Département et le territoire Val d'Yerres Val de

Seine ? Avez-vous eu des échanges avec Mme VAUCONSANT, directrice de l'hôpital, en ce sens ? Si ce n'est pas le cas, que souhaitez-vous faire ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Comme viennent de le dire plusieurs conseillers communautaires, la désertification médicale touche l'ensemble du territoire de notre agglomération. Elle concerne non seulement les généralistes cités par mon camarade François GUIGNARD, mais aussi les spécialistes.

Dans leur programme pour les élections municipales de 2020, les élus du rassemblement de la gauche et des écologistes ont proposé l'installation de centres de santé dans leurs communes. Le conseil de développement a été saisi afin de travailler sur le contrat local de santé classique et le contrat local de santé mentale de l'agglomération, ce qui va dans le bon sens pour trouver de bons équilibres sur notre territoire.

Nous nous réjouissons de l'initiative prise par l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges. En effet, nous pensons que la mise en place de centres de santé – et non de maisons de santé – avec des médecins salariés (généralistes, pédiatres, gynécologues, rhumatologues, pneumologues) est indispensable en complément et aux côtés de la médecine libérale.

L'agglomération a voté des subventions pour l'installation de médecins libéraux, notamment dans la commune d'Épinay-sous-Sénart. Elle propose aujourd'hui de compléter le budget d'un projet de centre de santé ouvert à tous pour la réalisation de travaux et l'achat de matériels. Ce centre de santé polyvalent se trouvera à Montgeron. Nous espérons qu'il sera le premier centre de santé au sein de notre territoire et non le dernier. Nous sommes convaincus de la nécessité d'installer d'autres centres de santé sur le territoire, en particulier dans les quartiers Politique de la Ville. Dans le cadre des programmes NPNRU, nous pensons que cette solution est préférable à celle de maisons de santé pluridisciplinaires prévues dans certains de ces programmes.

Concernant le centre de santé de Montgeron, dont l'ouverture est sans cesse reportée, nous avons déjà émis des réserves sur les locaux choisis car ils nous semblent très exigus et peu adaptés aux personnes à mobilité réduite. Cela contraint beaucoup son développement, alors que le besoin est grand. Outre le monte-charge, qu'est-il prévu pour améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, notamment en matière de parking ? La commune de Montgeron va-t-elle accompagner le développement de ce centre ?

**Mme HIDRI.**- Je tenais à remercier la vice-présidente, Mme GARNIER, qui nous a exposé les éléments lors de la commission.

Le sujet des déserts médicaux concerne l'ensemble de la France et devrait être transpartisan. Cela dit, je voudrais quand même répondre à M. GUIGNARD : oui, un centre de santé sera bien ouvert dans le centre-ville de Draveil et nous nous démenons pour trouver des médecins généralistes, ce qui n'est pas chose aisée. Toutes les personnes ici en conviendront : c'est la chose la plus difficile.

Je souhaiterais apporter quelques précisions sur les chiffres présentés dans le tableau. On a l'impression que les villes de Draveil et de Quincy-sous-Sénart comptent beaucoup de médecins. Or, à Draveil, la plupart des médecins inscrits au tableau travaillent à l'hôpital Dupuytren et s'occupent de gérontologie. Nous n'avons donc pas suffisamment de médecins généralistes.

J'aimerais aussi rebondir sur les propos tenus par Michaël DAMIATI. Il est effectivement important de réfléchir à cette idée de solidarité et d'avoir une vision globale de l'agglomération. Je pense que cette question de la santé doit tous nous réunir, indépendamment de nos étiquettes politiques. Je sais que le président, les vice-présidents et les élus ont à cœur d'apporter des solutions aux déserts médicaux. Je serai toujours là pour discuter de ces sujets et pour agir afin que l'ensemble des territoires soient pourvus de médecins. Le manque de médecins est un mal pour notre population et ce sujet revient constamment. Il est important que nous le traitions sur l'ensemble du territoire.

**Mme GARNIER.**- Faten a en partie répondu sur le nombre de médecins qui paraît très important dans certaines villes : Yerres, Draveil et Quincy-sous-Sénart. Ces trois sites sont équipés d'un hôpital. Il faut faire la part des choses : les médecins généralistes qui travaillent dans les hôpitaux ne sont pas les mêmes que ceux qui interviennent en ville. Il faut distinguer les deux.

S'agissant du montant de l'aide, nous répondons à 50 % du solde de la dépense – après les déductions accordées par l'ARS et la Région Ile-de-France – pour les travaux d'investissement ou d'aménagement, avec un plafond de 50 k€ par projet et deux projets par an maximum. Pour les équipements médicaux, c'est exactement la même chose : 50 % du solde avec un plafond de 35 k€ par projet et deux projets par an maximum.

Pour répondre à la question sur la ville d'Yerres, si un porteur privé demandait une maison de santé, le dossier serait bien sûr étudié par la Communauté d'Agglomération.

Je n'interviendrai pas dans le débat sur les villes qui possèdent ou non une maison de santé, parce que c'est très compliqué et que le dispositif est long à mettre en place. Certaines villes sont plus avancées que d'autres. Je rappellerai simplement que des centres de santé interviendront dans la prairie de l'Oly et à la Croix Blanche.

Comme l'a rappelé Mme CIEPLINSKI, il ne faut pas oublier le contrat local de santé. Pour le moment, il existe dans le Val de Seine à Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, où un certain nombre de dossiers ont été déterminés. Pour le Val d'Yerres, il n'existe que dans la ville d'Épinay-sous-Sénart. À la demande de l'ARS, je travaille avec la ville pour que le contrat local soit étendu aux autres communes du Val d'Yerres. Pour l'instant, c'est compliqué car la ville d'Épinay-sous-Sénart a d'autres sujets à traiter, puisqu'elle est désormais en PRIN. Il y a eu des dossiers d'urgence, mais le travail est entrepris.

L'idéal serait que nous signions un contrat local de santé intercommunal. Lequel nous permettrait de mener un travail pour équilibrer les centres de santé dans notre Communauté d'Agglomération et connaître les villes qui manquent de praticiens. Nous savons qu'il y a de gros manques en cardiologues, ophtalmologues et gynécologues, même s'il y a des praticiens dans certains hôpitaux. Il existe aussi un manque d'omnipraticiens. J'espère que nous parviendrons à obtenir ce contrat local de santé intercommunal rapidement. Nous y travaillons afin d'harmoniser les orientations sur l'ensemble du territoire. Si le président en est d'accord, c'est un point que nous pourrions travailler en commission car il représente un enjeu considérable. Il me semble important qu'il n'y ait pas de tension sur ce sujet. La santé, c'est la santé pour tous, quels que soient les individus sur notre territoire.

**Mme CARILLON.**- Cette histoire de carence médicale sur le territoire n'est pas un problème de locaux ni de montage de structures : c'est un problème d'hommes. Ce qui nous manque, ce sont des hommes. Tous ces projets sont tenus par la volonté des hommes avec laquelle nous sommes obligés de composer. Aucun projet de maison médicale ne se monte sans une cohésion autour d'un projet élaboré par des hommes, des médecins, qui décident de faire quelque chose.

Vous demandez comment Montgeron s'est investie dans ce projet. Nous y travaillons avec l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges depuis quatre ans environ. Nous l'avons énormément accompagné car il est à cheval sur deux départements : c'est une structure du 94 qui monte une extension dans le 91. Il s'agit d'un projet innovant, différent des autres, puisqu'il est porté par un établissement public et que ce sont des médecins libéraux, salariés de l'hôpital, qui vont exercer en ville avec leurs prérogatives. Leur désir était de trouver un centre-ville. Pourquoi Montgeron ? Parce que cette ville se trouve au centre de l'agglomération. Si l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges valide l'expérience, elle sera très intéressante pour eux car ils croulent sous les demandes de consultation, notamment des demandes urgentes. Plus les possibilités d'accueillir les patients en ville à proximité de leur domicile seront nombreuses, mieux ce sera pour eux car cela désengorgera l'hôpital. C'est une piste qu'ils veulent continuer à développer. Si cette expérimentation s'avère pertinente, ils la déploieront certainement sur un territoire plus vaste et multiplieront ce genre de structure, y compris dans des quartiers plus éloignés et encore plus carencés en NPNRU. Ce n'était absolument pas leur volonté au départ, mais cela nous a été imposé et nous sommes obligés de faire avec.

Concernant l'accessibilité, le centre sera parfaitement accessible puisqu'il est en rez-de-chaussée, de plain-pied. Il y aura un niveau au sous-sol avec un ascenseur, donc tout à fait accessible aux PMR. Contrairement à ce que vous avez affirmé, je pense que les locaux sont tout à fait suffisants et ont vocation, plutôt que de créer quelque chose de très important, à se démultiplier sur le territoire.

S'agissant du parking, sur lequel vous m'interrogez, il y a pas mal de parkings aux alentours facilement accessibles et comportant des places pour personnes handicapées. Si le centre ouvre début janvier, comme cela semble se profiler, on pourra toujours rajouter une ou deux places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite autour de ce cabinet.

**M. le PRÉSIDENT.**- Le long du franchissement de Seine.

Je rappelle aux élus qui siégeaient dans l'ancienne assemblée, et l'indique à ceux qui siègent depuis 2020, que nous avons fait le choix de cette politique de santé sur le territoire pour faire face à une situation compliquée. Nous sommes le seul territoire de l'Essonne à conduire cette politique. Je pense qu'elle porte ses fruits puisqu'après Épinay nous avons de nouveau ce dossier. Nous soutenons évidemment toutes les implantations, quel que soit l'endroit où elles se situent.

Je me souviens des débats que nous avons eus à l'époque avec les maires pour savoir si nous limitions notre intervention aux secteurs Politiques de la Ville ou si nous l'élargissions au territoire. Compte tenu des remarques qui étaient légitimes et de la situation carencée sur l'ensemble du territoire, nous avons décidé de soutenir toutes les installations. Je peux témoigner des efforts déployés par Draveil pour réussir à implanter des établissements. Ce que je dis de Draveil est vrai pour toutes les autres communes. Nous en parlons souvent en bureau communautaire et chacun

essaie de trouver des solutions. Même si les choses ne passent pas toutes par le prisme de l'agglomération, elles sont toutes débattues au sein de l'agglomération, ce qui est positif.

Le sujet évoqué par Michaël DAMIATI est en dehors du périmètre de la politique de santé, puisqu'il s'agit là d'appliquer une délibération de principe. En revanche, je suis tout à fait d'accord pour rappeler à l'hôpital que nous sommes partenaires, d'un côté comme de l'autre. Je regarderai le sujet, mais aujourd'hui il s'agit de l'application de notre politique de santé. J'en parlerai à la directrice en fonction des éléments qui me seront communiqués.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

#### VIII. MODIFICATION PORTANT PROROGATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP FSL 91

**Mme GARNIER.**- Cette modification porte sur une prorogation de la convention constitutive du GIP FSL 91. Elle avait auparavant une durée de trois ans et passe à une durée de six ans.

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération – d'abord Val de Seine, puis Val d'Yerres Val de Seine – soutient financièrement ce groupement dont elle est membre. Cela nous a permis, en 2016, de porter à neuf le nombre de voix au sein de ses instances pour les représentants du Val d'Yerres Val de Seine.

Le 11 avril 2016, j'ai été désignée représentante pour la Communauté d'Agglomération.

Le montant annuel du soutien financier apporté par la Communauté est prorogé à 0,15 euro par habitant, soit une contribution financière de 26 208 euros. C'est lié au recensement de l'INSEE au 31 décembre 2018.

L'adhésion est renouvelée pour six ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. GUIGNARD.**- Aucun bilan précis de l'intervention du FSL sur le territoire de notre agglomération ne figure dans les documents transmis. Ils sont à l'échelle du département. Un bilan par commune nous permettrait de mieux appréhender les accompagnements à apporter aux ménages en matière de surendettement.

Le financement annuel total du fonds de solidarité pour le logement de l'Essonne s'élève à environ quatre euros par essonnien. La part de notre agglomération est de quinze centimes par habitant, soit 26 208 euros. Vous m'accorderez que ce montant est dérisoire.

Plusieurs évolutions en cours vont accentuer rapidement la précarité de nombreuses familles, notamment en matière de logement. On peut citer les fortes augmentations des énergies (gaz, électricité, carburant) depuis plusieurs mois. Elles risquent de se poursuivre avec la reprise

économique. La réforme de l'assurance-chômage attendue pour le 1<sup>er</sup> octobre prévoit une baisse des indemnités pour beaucoup de chômeurs. Quant à la revalorisation du Smic, elle se limite à la compensation de l'inflation.

Une augmentation drastique des fonds alloués au FSL nous semble indispensable pour que la solidarité soit au niveau des besoins de la population dans les prochaines années.

**Mme GARNIER.**- Concernant le bilan, si le président en est d'accord, nous pouvons travailler avec chaque commune et vous fournir ces informations si les communes le souhaitent.

**M. le PRÉSIDENT.**- Tout à fait.

Je précise que le FSL détient des fonds qui lui permettent de faire face aux situations. Certaines années, les demandes sont inférieures aux volumes financiers mobilisés par le département.

Nous avons demandé à tous les énergéticiens de financer le FSL et les territoires de l'agglomération.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Depuis le début de cette séance, j'oublie de vous faire part du souhait exprimé par les maires de déposer une motion sur le Plan de prévention du bruit de l'aéroport d'Orly. Un projet de motion a été rédigé à plusieurs mains. Je vous propose de le diffuser pour que nous en débattions à la fin de cette séance. J'ai oublié de le faire en ouverture.

Nous passons au rapport suivant.

#### IX. DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION DU NPNRU LA PLAINE

**Mme GARNIER.**- Avant toute procédure d'aménagement d'un projet de renouvellement urbain, nous devons nous plier au code de l'urbanisme selon l'article L103-2 et les suivants.

Une concertation publique répondant à un cadre juridique précis doit être effectuée sur chacun des projets par l'autorité compétente. Les modalités de cette concertation publique sont propres à chaque projet NPNRU et doivent être détaillées par voie de délibération au Conseil Communautaire. Je vous rappelle qu'elle s'effectue dans le cadre du projet de renouvellement de La Plaine avec la ville d'Épinay-sous-Sénart. Nous n'avons pas attendu cette délibération pour commencer la concertation. Elle a été lancée en 2018 et se poursuivra tout au long du projet. D'ailleurs, une réunion publique aura lieu le samedi 2 octobre avec tous les habitants et les différents bailleurs.

Au stade où en est le projet, il est nécessaire de délibérer sur les objectifs et les modalités de cette concertation publique. Cela permet de définir des objectifs de concertation. Ils vous ont été transmis. Le principal à retenir dans cette délibération est qu'au moins une réunion publique et des

expositions doivent être organisées mais, comme je viens de vous le dire, le travail a débuté en 2018.

Une deuxième délibération est prévue pour tirer le bilan de cette concertation publique afin que nous lancions le marché public aménageur le plus vite possible.

Des expositions et des concertations au pied des immeubles se dérouleront du mois d'octobre au mois de décembre. La deuxième délibération s'étendra de décembre 2021 à février 2022, ce qui nous permettra de choisir l'aménageur pour ce quartier de La Plaine au premier trimestre 2022.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

#### **X. ACTUALISATION DES TARIFS DE VENTE DES COMPOSTEURS DOMESTIQUES**

---

**Mme CARILLON.**- Nous avons créé un groupement de commandes pour acheter des composteurs avec le SIVOM et le SMITOM Nord Seine et Marne.

Par cette délibération, il s'agit d'actualiser les tarifs des matériels qui existaient déjà à un prix équivalent et de ceux que nous n'avons pas jusqu'à maintenant, notamment les lombricomposteurs individuels. Ces composteurs sont subventionnés à hauteur de 35 % par la Communauté d'Agglomération, qui elle-même reçoit une subvention de la Région Ile-de-France.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. SELLAMI.**- Il nous est demandé de valider les nouveaux tarifs de vente des composteurs. Ces tarifs n'appellent aucun commentaire et ne devraient même pas nécessiter un vote car ils sont très modiques et intéressants.

Le problème est qu'il n'y a pas de politique d'encouragement à la diminution des biodéchets. Proposer des composteurs à un prix modeste est une bonne chose, mais cela donne-t-il des résultats ? Nous n'en savons rien. Quels types de résultats sont obtenus ? Je pense que personne autour de la table ne peut le dire. Je lis que 5248 composteurs ont été distribués depuis 2007, soit 370 par an. Sont-ils utilisés ? Ont-ils baissé les volumes de déchets ? Nous ne le savons pas car nous ne pouvons pas mesurer les effets de notre politique. Du reste, on peut se demander si une réelle politique de réduction des déchets est pilotée si aucun indicateur précis n'est mis en place pour nous permettre d'en mesurer les effets.

Par ailleurs, il nous a été dit en commission qu'un recensement des immeubles collectifs volontaires pour travailler sur le compostage en pied d'immeuble avait commencé dans certaines communes, en particulier à Yerres qui s'est exprimée sur ce sujet. De mémoire, mais vous connaissez les chiffres mieux que moi, un peu plus de 50 % de la population du Val d'Yerres habitent en collectif. L'enjeu est donc majeur. Cette initiative est intéressante et il y a visiblement du répondant parmi les bailleurs, privés ou publics. Comment l'agglomération encourage-t-elle et

accompagne-t-elle la politique de compostage collectif ? Il ne suffit pas de mettre en vente des composteurs, même à un prix subventionné, pour que cela se fasse.

Enfin, l'agglomération a-t-elle acheté pour ses propres services un composteur à prix subventionné ? Toutes les communes sont-elles équipées de composteurs pour les activités qui dépendent de l'agglomération ?

**Mme CARILLON.**- Il ne s'agit pas uniquement de distribuer des composteurs. Ce serait bien insuffisant. Vous avez raison quand vous dites que nous n'arrivons pas à évaluer la pertinence de ces composteurs. Nous savons qu'ils sont efficaces, mais il est très difficile de réaliser des études comparatives et chiffrées pour le montrer. Pourquoi ? Parce que les volumes, notamment de végétaux, sont très variables selon les années. Par exemple, au cours de l'année écoulée, la quantité de déchets déposés en déchetteries a considérablement augmenté car les gens ont passé davantage de temps chez eux et ont beaucoup bricolé. Des volumes de déchets très conséquents ont dû être traités durant cette période.

Nous nous battons pour deux choses : le tri et la réduction des déchets. Autrement dit, la possibilité de réemployer les déchets et celle de ne pas créer ces déchets. Nous menons un réel travail sur ces sujets.

Vous demandiez si les composteurs font baisser les volumes de déchets. Pour vous répondre, je prendrai l'exemple des déchets verts. Cette année, il a énormément plu. Les quantités de déchets verts ont donc considérablement augmenté. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que certaines personnes font du compostage sans composteur. On n'a pas forcément besoin d'un composteur pour faire du compostage. En revanche, il est plus pratique d'en avoir un quand on possède un petit terrain – où le vrac est embêtant à cause de la proximité des voisins – que quand on possède un grand terrain où les odeurs ne gênent personne. Tout cela pour vous dire qu'il est très compliqué d'évaluer précisément les volumes.

En tout cas, plus on parle de compostage, plus les gens s'y mettent. On sent une vraie sensibilité, une appétence. Les gens ne vont pas chercher un composteur s'ils n'ont pas envie de faire de compostage. Or, la demande de composteurs est croissante. Cela prouve que la sensibilisation fonctionne.

En outre, nous travaillons mensuellement avec le SIREDOM et le SIVOM. Nous avançons notamment sur le sujet des collectes : comment faire en sorte que les collectes incitent à déposer moins de déchets ? La Région et ses syndicats travaillent aussi à faire évoluer les lois pour les industriels et les grands distributeurs, qui sont des pourvoyeurs de déchets d'emballages considérables. C'est tout ce travail que nous effectuons au quotidien.

**M. CLODONG.**- Notre collègue Karim SELLAMI a évoqué la situation à Yerres et je voudrais rapporter un retour d'expérience qui peut être intéressant pour nous tous.

Nous avons débuté à Yerres des expériences dans des collectifs il y a quelques mois. À ce jour, le résultat est mitigé parce que les composteurs ne sont que du matériel. Ce n'est pas suffisant. Pour que le compostage fonctionne dans une collectivité, il faut non seulement du matériel, mais aussi une équipe de personnes motivées et rigoureuses. En effet, il faut respecter les règles du compost

et ne pas jeter n'importe quoi n'importe comment. C'est précis et plus technique qu'on ne le croit. Il faut une équipe qui gère presque quotidiennement l'évolution du compost, ce qui est mis dans les composteurs et ce qui est retiré.

Pour l'instant, la leçon que nous tirons de ces expériences est qu'elles fonctionnent dans les endroits où une équipe suffisamment grande, c'est-à-dire de quatre à cinq personnes, s'engage à gérer dans la durée les composteurs mis à disposition. Là où l'équipe est plus petite, deux ou trois personnes, cela fonctionne moins bien parce que les gens se lassent. Au bout d'un moment, ils jettent l'éponge et on retrouve dans les composteurs des choses qui ne devraient pas y être.

Je rejoins Sylvie : il faut lancer les choses et les accompagner. C'est ce que nous faisons. Je pense que c'est un travail complet, à la fois de pédagogie et d'initiative. C'est comme pour tout : certaines résidences vont initier le travail et donneront des idées aux autres.

Pour l'avoir testé à Yerres depuis quelques mois, la recette du succès est d'avoir une équipe suffisamment solide et nombreuse qui s'engage à gérer les composteurs à long terme. Sinon, cela ne fonctionne pas ou beaucoup moins bien. Je pense que l'honneur de notre collectivité est de lancer le compostage et de permettre à ceux qui le souhaitent de le faire.

*(M. SELLAMI demande la parole.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Là, il s'agit de fixer les tarifs des composteurs. Les débats sont intéressants mais ils peuvent se dérouler en commission. Enfin, allez-y...

**M. SELLAMI.**- Comme vient de le dire M. CLODONG, le sujet doit être porté et accompagné. Je n'ai toujours pas compris qui porte et accompagne ces sujets à l'Agglomération. Je n'ai pas pu savoir si les services de l'Agglomération utilisent des composteurs, puisque vous ne m'avez pas répondu.

Le compostage nécessite des convictions et de la pratique : pour bien l'accompagner, il faut le faire soi-même. Un compost bien mené ne dégage pas d'odeurs. Si l'on part du principe que les composts dégagent des odeurs, on n'est pas prêt de les accompagner.

Pour finir, je rappelle que chacun d'entre nous met aux ordures 100 à 150 kilos de déchets organiques par an, c'est-à-dire de l'eau, et que l'on brûle des combustibles fossiles pour amener de l'eau en déchetterie. Ce sont simplement des éléments de physique.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

S'agissant de la question précise que vous avez posée, sachez que dans l'Agglomération les entreprises interviennent principalement sur les déchets verts.

J'ai pris note de votre remarque et demande aux services de regarder si certains lieux pourraient être équipés de ces composteurs.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.**

XI. DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL APPLICABLES AUX PERSONNELS COMMUNAUTAIRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

---

**M. ODOT.-** Ce sujet a occupé toutes nos communes. Vous avez pu le voir dans vos collectivités. Il est le fruit de cinq mois de négociation et de concertation intenses entre la direction, les personnels et les organisations syndicales.

Il s'agit de la mise en œuvre de la loi TFP d'août 2019, qui change le cadre général applicable à la réduction et à l'aménagement du temps de travail. Cette loi ne permet plus aux employeurs territoriaux de maintenir le régime antérieur à la mise en place des 1 607 heures, ce que permettait le régime précédent en 2000 et 2001. Pour la Communauté d'Agglomération, le régime était fixé par une délibération de 2017 et était applicable depuis 2018. Dans ce cadre, des jours de congé supplémentaires avaient été maintenus pour nos agents : trois jours flottants pour l'ensemble des agents et un à six jours d'ancienneté par an pour les agents fonctionnaires.

Dans le cadre de l'application de la loi de 2019, nous devons nous mettre d'équerre. Étant donné qu'il faut le faire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le temps est un peu contraint.

Suite aux négociations, nous avons partagé avec les personnels des constats dont les enjeux étaient importants. Le premier est que ce système de congé ne pouvait pas être maintenu et qu'une équité de situation entre les agents devait être établie. Le fait que des jours d'ancienneté soient accordés aux fonctionnaire titulaires, alors que les contractuels n'en avaient pas, posait un problème.

Un point important pour la vie de nos agents était de définir une durée hebdomadaire de travail compatible avec le maintien de deux cycles hebdomadaires différents : un cycle sur cinq jours, qui est le cycle habituel, et un cycle sur quatre jours et demi. En effet, beaucoup d'agents de l'agglomération travaillent sur un cycle de quatre jours et demi qui permet de concilier vie de famille et travail efficace. Ils souhaitaient aussi qu'il y ait un peu de souplesse vis-à-vis de la pause méridienne qui était fixée à une heure, alors que la base réglementaire est de 45 minutes minimum. Sachant que la pause méridienne dépend de l'organisation des services.

Les discussions ont été nombreuses. Beaucoup de réunions entre la direction et le personnel ont été organisées. J'ai animé des réunions avec les organisations syndicales. Des groupes de travail ont été mis en place dans les services. Nous avons également eu une réunion avec le président. Ces discussions ont abouti au protocole général, qui est annexé à la délibération soumise à votre vote ce soir. Il reprend l'ensemble des propositions. D'abord, l'augmentation de la durée du temps de travail hebdomadaire, qui passe de 37 heures 30 à 38 heures. Cet allongement est relativement modéré et acceptable, me semble-t-il. Ces 38 heures nous permettent d'intégrer les trois jours flottants dans le nombre de jours RTT et de les pérenniser de manière régulière, comme le prévoit la loi de 2019. Ensuite, le maintien des deux cycles de travail hebdomadaire actuels : cinq jours et quatre jours et demi. Enfin, une plus grande souplesse vis-à-vis de la pause méridienne, qui est fixée à 45 minutes minimum contre une heure auparavant. Cette mesure étant liée à l'organisation

des services, nous en rediscuterons et nous apporterons sans doute des compléments au fur et à mesure.

Le protocole comporte aussi une définition de la règle de calcul du droit à congés. Je vous la rappelle : c'est cinq fois les obligations hebdomadaires de service. La règle est la même pour tous. De cette façon, les choses sont claires.

Ce protocole nous permet d'envisager la mise en place d'un régime de télétravail durable auquel nous allons commencer à réfléchir. Vous le savez comme moi, le Covid a entraîné des changements irrémédiables dans la manière de travailler. Nous allons donc passer d'un télétravail de crise à un télétravail pérenne. Nous aurons le temps d'en discuter.

Le protocole, qui reprend l'ensemble des dispositions, est passé en comité technique le 21 septembre et a obtenu un avis favorable à l'unanimité des deux collèges. Il est passé en commissions ressources et a reçu un avis favorable à la majorité. Il est soumis à votre délibération ce soir.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

**Mme CIEPLINSKI.**- Nous nous abstiendrons sur cette délibération qui porte sur la loi Dussopt. Laquelle impose une durée annuelle du travail de 1 607 heures et annule tous les accords plus favorables négociés dans les collectivités ces vingt dernières années. Nous regrettons que les collectivités ne soient plus libres de fixer elles-mêmes les conditions de travail de leurs agents et perdent ainsi de leur autonomie. Néanmoins, nous saluons le travail de concertation qui a été mené. Nous serons attentifs au fait que les conditions de travail des agents demeurent satisfaisantes et que la collectivité soit attractive en matière de gestion des ressources humaines.

**M. ODOT.**- Je vous remercie pour la reconnaissance de notre travail de concertation. Elle ouvre, de manière assez positive à mon sens, tous les chantiers que nous avons à mener en matière de ressources humaines, notamment celui du télétravail dont je vous ai parlé. Nous avons également commencé à travailler sur les lignes directrices de gestion. Je pense que la collectivité tient à bien gérer ses agents pour qu'ils s'y sentent heureux et la rendent attractive.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI avec pouvoir de M. CARRÈRE.**

## **XII. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE**

---

**M. ODOT.**- Il s'agit d'un point habituel lié aux évolutions et aux besoins : 11 transformations d'emploi, un redéploiement et deux créations.

Un emploi d'attaché territorial à temps complet est créé afin de pourvoir le poste de secrétaire général car l'organisation administrative de la direction générale se modifie. Nous continuons donc avec des organisations qui se modifient dans la collectivité.

Un emploi de conseiller numérique est créé au sein du service médiation numérique. Cette création s'effectuant dans le cadre du dispositif « conseillers numériques France Services », l'État nous apportera une aide financière de 50 k€. La personne concernée occupera un poste important, puisque ses missions s'articuleront autour de trois thématiques :

- le soutien aux usagers dans leur utilisation quotidienne du numérique ;
- la sensibilisation aux enjeux du numérique et à un usage citoyen et critique ;
- l'accompagnement des citoyens vers un usage autonome leur permettant de réaliser seuls les démarches administratives en ligne.

C'est un besoin important pour nombre de nos concitoyens.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions de Mme CIEPLINSKI, M. DONEKOGLU, M. GUIGNARD, M. SELLAMI avec pouvoir de M. CARRÈRE.**

### XIII. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR L'ANNEE 2020

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Le rapport vous a été transmis et sa version papier déposée sur vos tables. Je pense que vous avez pu en prendre connaissance et voir la réalité du travail effectué par l'Agglomération au cours de cette année particulière.

Avant d'ouvrir le débat, je voudrais profiter de la présentation de ce rapport pour saluer et remercier tous les agents de l'agglomération qui œuvrent quotidiennement aux services de nos habitants et de nos usagers.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

**M. SELLAMI.**- Nous tenons également à féliciter les services pour avoir réussi à garder le cap et à faire avancer l'ensemble des dossiers de l'agglomération pendant cette année difficile. Ce rapport retrace l'ensemble de leurs efforts et nous pouvons tous les en remercier.

Nous avons quelques observations sur ce document. À la page 151, il est indiqué que la Maison de l'environnement a mené des actions auprès de cinq classes de l'agglomération pour la sensibilisation à la réduction des déchets. C'est très bien et nous applaudissons des deux mains, vous vous en doutez. Toutefois, ce n'est pas grand-chose par rapport aux 800 ou 1 000 classes que compte l'agglomération.

**M. le PRÉSIDENT.-** (*Hors micro.*) C'était pendant l'année 2020.

**M. SELLAMI.-** D'accord, vous avez raison sur ce point. C'est un indicateur d'avenir puisqu'il porte sur la formation des futurs citoyens. Nous pourrions peut-être le suivre pour 2021.

Notre seconde remarque concerne la page 71. C'est une remarque sur la forme et sur le fond. Sur la forme, un paragraphe est malheureusement dupliqué mais le rapport a déjà été tiré. Peu importe, il ne s'agit pas de le retirer pour autant.

Sur le fond, on peut regretter que le paragraphe sur la prévention de la délinquance et les violences inter-quartiers soit placé dans le chapitre *Politique de la Ville*. Cela contribue à véhiculer l'idée selon laquelle les quartiers sont synonymes de délinquance et non de réussite. Il faut veiller à ne pas ancrer cette idée et à ne pas en faire un poncif. Il faut y faire attention dans l'ensemble de nos communications, en particulier pour les lecteurs de ces quartiers.

**M. GUIGNARD.-** Je voudrais parler de ce que je n'ai pas trouvé dans le rapport d'activité, à savoir notre soutien aux Restos du Cœur qui sont toujours à la recherche d'un local sur notre territoire depuis un an. Il ne me semble pas insurmontable financièrement pour notre agglomération de mettre à disposition un local qui conviendrait aux différentes missions sociales d'aide à la personne de l'association.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non.*)

Même si la préoccupation est légitime, le dernier sujet évoqué est en dehors du champ car cette délibération concerne le rapport d'activité des services de l'agglomération. J'aime beaucoup les Restos du Cœur et nous les soutenons, mais ils ne font pas partie des services de l'agglomération. Cela n'enlève rien à l'intérêt de votre remarque. Nous partageons votre souhait qu'ils puissent avoir une activité dans le territoire.

Sur le rapport d'activité, c'est un donné acte. Je propose qu'il soit donné acte qu'il vous a été présenté et débattu.

L'ordre du jour est terminé mais, comme je l'ai indiqué, il y a une motion et des questions orales. Je vous propose de les aborder rapidement car – je le dis pour ceux qui l'ignoraient – le Conseil municipal de Montgeron se réunit à 21 h 00.

#### **Projet de motion sur le Plan de prévention du bruit de l'aéroport d'Orly**

**M. le PRÉSIDENT.-** Je pense que vous avez pris connaissance de la motion. Elle fait suite à des déviations caractérisées qui ont été repérées par les élus depuis la rentrée. Sachez qu'un courrier commun des maires de l'agglomération a été envoyé au ministre. Suite à la réunion des maires, j'ai contacté le directeur général de l'aviation civile qui suit toutes ces questions au niveau national. Il m'a dit qu'après contrôle il n'avait pas repéré de situations anormales depuis le début du mois de septembre. Je lui ai répondu qu'il y avait manifestement un écart entre le ressenti sur le terrain et ce qu'il voyait sur ses écrans. Il m'a proposé d'organiser une réunion de travail pour évoquer l'ensemble des vols que nous avons vus de notre côté et qui n'ont pas été vus du côté de la DGAC.

En tout cas, je peux vous assurer de la vigilance collective des maires sur ce sujet. Des initiatives sont prises régulièrement par ceux qui siègent à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport d'Orly.

Vous avez dû lire dans cette motion les attentes relatives au futur PPBE, puisque l'actuel s'achève en 2023.

Je ne sais pas si vous souhaitez un débat, mais c'est malheureusement un sujet qui revient dans notre assemblée.

Tout le monde est d'accord sur la motion ?

*(Acquiescement des élus.)*

Je la soumetts au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la motion, qui est adoptée à l'unanimité.**

#### ► QUESTIONS ORALES

##### ➤ PCAET

**Mme CIEPLINSKI.**- Pourrions-nous avoir un retour en conseil d'agglomération sur la stratégie et le plan d'action PCAET, suite aux ateliers de juin 2021 et en amont de la réunion publique annoncée pour le 18 octobre 2021 ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Une réunion se déroulera effectivement le 18 octobre pour avancer sur le PCAET. L'objectif étant que nous puissions en débattre lors du prochain Conseil Communautaire qui se tiendra le 16 décembre. Je vous invite à participer à la réunion du 18 octobre qui permettra de foisonner entre le regard des élus et celui des citoyens.

Je vous informe que ce PCAET portera sur quatre axes stratégiques :

- la résilience du territoire face au changement climatique ;
- la mobilité durable ;
- la performance énergétique des bâtiments ;
- l'économie circulaire.

Nous travaillerons sur plusieurs « fiches actions » se rapportant à ces différentes thématiques. L'enjeu étant de calibrer ces fiches avec un niveau d'ambition que nous partageons certainement tous autour de cette table. Nous devons également veiller à ce que ces fiches soient réalisables en fonction de nos capacités. En effet, il ne s'agit pas seulement de volonté politique ; c'est aussi une question de capacité. Je vous renvoie à l'information que j'ai faite en ouverture à propos du FNGIR.

La volonté de l'agglomération est forte mais, pour la mettre en œuvre, elle doit disposer de moyens financiers qu'elle n'a pas aujourd'hui. J'espère que tout cela pourra converger d'ici la fin de l'année.

➤ **Formation des agents de l'agglomération aux enjeux environnementaux**

**M. SELLAMI.**- Si nous souhaitons que « l'excellence environnementale » devienne réellement l'un des axes majeurs de notre projet de territoire et qu'il irrigue l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre, il est indispensable que tous les agents de l'agglomération portent le sujet.

Y a-t-il eu des formations en ce sens et y en a-t-il de prévues ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Oui, mais nous pouvons encore progresser sur le sujet. En 2020, six agents ont bénéficié de 35 jours de formation. Des actions de sensibilisation sont conduites par les agents de la direction de l'environnement pour l'ensemble de leurs collègues. Toutefois, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de faire exactement ce que nous prévoyions. Je vous remercie de nous interpeller sur ce sujet car je partage votre préoccupation. L'idée est d'avoir à la fois des formations internes portées par les collègues et des formations externes pour s'inspirer de ce que font d'autres territoires.

➤ **Territoires zéro chômeur de longue durée**

**M. SELLAMI.**- Pouvez-vous nous faire un point d'étape rapide sur la candidature de notre territoire au dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée ? Lors d'un précédent Conseil Communautaire, vous nous aviez dit que vous deviez rencontrer M. GRANDGUILLAUME.

**M. le PRÉSIDENT.**- En effet, j'ai échangé avec M. GRANDGUILLAUME car nous surveillons ce dossier comme le lait sur le feu. J'en ai également parlé avec Faten BEN AHMED, la vice-présidente, en début de semaine. Le dossier avance correctement, même si le calendrier n'est pas forcément celui que nous avons imaginé. La loi a été votée et nous devons désormais répondre à des appels à projets. Les choix seront effectués au début de l'année 2022. Pour le territoire du Val d'Yerres Val de Seine, deux quartiers ont été positionnés : Les Cinéastes à Épinay-sous-Sénart et L'Oly à Vigneux-Montgeron. Il semblerait que les acteurs soient davantage prêts dans le quartier des Cinéastes que dans celui de l'Oly. Tout cela est piloté par notre opérateur local : Abeilles Aide et Entraide. Notre volonté est de couvrir ces deux quartiers mais peut-être avec un décalage et sous réserve que nous soyons retenus, bien entendu.

Combien de territoires seront retenus dans l'appel à projets ?

**Mme BEN AHMED.**- Cinquante.

**M. le PRÉSIDENT.**- Et je crois qu'une centaine de candidatures sont imaginées. Par conséquent, nous ne sommes pas certains d'être retenus mais faisons tout pour l'être.

➤ **AGEC : décret du 9 mars 2021**

**M. SELLAMI.**- La dernière question porte elle aussi sur les services et les pratiques.

La loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – un des axes de notre PCAET – a été précisée par un décret du 9 mars 2021 introduisant une nouvelle obligation pour tous les acheteurs de l'État et des collectivités territoriales. Ces derniers doivent désormais acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées selon des proportions fixées par type de produits : entre 20 % et 100 %.

Comment ces nouvelles obligations seront-elles mises en œuvre au sein de notre Agglomération ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Elles le seront conformément à la loi. D'ailleurs, c'est très bien que cette loi existe et que les nouveaux marchés intègrent ce dispositif. Il sera intéressant de voir de quelle manière les choses sont mises en œuvre. Je ne pense pas que l'Agglomération, contrairement au Département, soit soumise au schéma élaboré pour les marchés publics : le SPASER. Nous ne sommes pas tenus d'en faire un, mais je trouverais intéressant d'avoir un bilan sur l'achat local, les partenaires et les volumes financiers qui sont en jeu. Les questions environnementales font partie des indicateurs que nous devons suivre et sur lesquels nous devons être capables d'avancer. Ce serait bien que l'administration l'intègre, sans évidemment répondre à tous les objectifs du SPASER car nous n'en avons pas les moyens ici. Quoiqu'il en soit, la commission d'appel d'offres doit être attentive à ces sujets. Ce sont des évolutions culturelles très positives qui doivent diffuser au sein de nos assemblées et chez tous les collaborateurs.

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Je vous ai informé que nous nous retrouvons le 16 décembre. Je ne l'ai pas indiqué dans les informations, mais il est possible que nous organisions le Noël des enfants des agents de l'agglomération le 15 décembre. Il n'avait pas pu avoir lieu l'an dernier. C'est une belle tradition que nous souhaitons reprendre.

Merci à tous. La séance est levée. Bonne soirée.

(La séance est levée à 20 h 22).

Le .....

**Le secrétaire de séance**

Madame Christine COTTE